

Jeudi 5 février 2026

Budget 2026 : la culture paie le prix fort, les artistes en première ligne

Le budget de l'État pour 2026 a été adopté lundi, après le rejet de plusieurs motions de censure et le recours à l'article 49.3. Pour les secteurs culturels, les arbitrages retenus traduisent une réalité préoccupante : **une fragilisation structurelle des artistes et de l'emploi culturel en France**.

L'Adami, société de gestion collective au service des artistes-interprètes, alerte sur les conséquences concrètes de ces choix budgétaires, qui touchent de plein fouet la création, l'emploi artistique et l'accès à la culture.

- **Audiovisuel public : moins d'investissements, moins de création**

Le budget de l'audiovisuel public est amputé de 86 millions.

L'effort pèse principalement sur France Télévisions (-80 M€), mais concerne aussi Radio France (-4,1 M€) et l'INA (-1,5 M€).

Ces baisses se traduisent déjà par des arbitrages lourds : cession de droits sportifs, réduction des investissements dans la création, et annonce d'un plan de licenciement. Ce sont autant d'opportunités de travail en moins pour les artistes-interprètes.

- **CNC : un affaiblissement préoccupant de l'écosystème**

La loi de finances entraîne une perte de 34 M€ pour le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), liée à l'extension d'un abattement fiscal aux chaînes privées.

À cela s'ajoute une nouvelle ponction de 50 M€ sur sa trésorerie, après celle de 500 M€ en 2025. L'accumulation de ces décisions fragilise durablement l'équilibre d'un modèle vertueux qui a fait ses preuves.

- **CNM : des moyens en baisse pour la musique**

La subvention du ministère de la Culture au Centre national de la musique (CNM) diminue de 7 M€, après une première baisse en 2025.

Malgré un relèvement du plafond de taxes affectées, la baisse n'est pas compensée en raison du rendement incertain des taxes, entraînant une réduction des crédits d'intervention. Au détriment des artistes et des professionnels de la musique.

- **FONPEPS : un sous-financement chronique**

Le FONPEPS est prolongé jusqu'en 2028, mais ses moyens restent très inférieurs aux besoins : 36,4 M€ prévus pour 60 M€ nécessaires.

Certaines aides sont réduites ou durcies, avec des effets immédiats sur l'emploi artistique, notamment dans le spectacle vivant et les petites jauges.

- **Pass Culture : moins de moyens, moins de jeunes concernés**

La part individuelle du Pass Culture baisse de 43 M€, avec l'exclusion des jeunes de 15 et 16 ans et une diminution très significative des crédits à 18 ans.

La part collective, essentielle à l'éducation artistique et culturelle, recule également.

Moins de jeunes, moins d'artistes, moins de rencontres avec la création.

- **Une baisse globale des crédits culturels**

Au total, la mission « Culture » recule de 4,42 %, la mission « Médias, livres et industries culturelles » de 5,24 %.

Le soutien à l'emploi artistique, au spectacle vivant, à la création et à la transmission est directement touché. Ce sont les fondations mêmes de la diversité culturelle française qui s'érodent.

Les artistes-interprètes ne sont ni une variable d'ajustement ni un coût secondaire. Ils sont au cœur de la création, de l'attractivité culturelle et du lien social.

Affaiblir la culture, c'est fragiliser durablement la société tout entière.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Elodie Germain
egermain@adami.fr
07 60 91 04 90

Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr



L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout au long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.